



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : LOGEMENT

17) Coopérative Foncière Francilienne
Assemblée générale – Désignation du représentant de la
Ville

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	26
Absents représentés	9
Absents excusés	8
Absents non excusés	6

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE VINGT-SEPT JUIN à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-NEUF MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Nota bene : les points numérotés de 1 à 70 dans l'ordre du jour ont été examinés en séance dans l'ordre suivant : 33 à 35 - 1 à 10 - 13 à 15 - 12 - 16 - 11 - 17 à 32 - 36 à 70.

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 16), Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu), M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 5), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, M. QUINET, Mme adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET (à partir du vote du vœu), M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 67), M. MALHEIRO, Mme BOUFALA (à partir du vote du vœu et jusqu'au point 62), Mme HALLAF-ISAMBERT, MEDEVILLE, M. MASTOURI, Mme RAER, MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu), BOUILLAUD (à partir du vote du vœu), Mme OUABBAS, (à partir du point 1), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 28), Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX
M. OURABAH BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA (jusqu'au vote du point 12)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 6),
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH (jusqu'au vote du secrétaire de séance et à partir du point 63)
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu)
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 67)
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN

ABSENTS EXCUSES

Mme CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme MEDDAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme BLONDET, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBIA, conseiller municipal
Mme MACALOU, conseillère municipale
Mmes DIARRA, conseillère municipale
M. MOKRANI, conseiller municipal
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du point 68)
M. SEBKHI, conseiller municipal (à partir du point 68)

ABSENTS NON EXCUSES

M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme LE FRANC, conseillère municipale, (jusqu'au vote du point 27),
Mme OUABBAS, conseillère municipale, (jusqu'au vote du point 35),
M. AUBRY, conseiller municipal
MM KAAOUT, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(unanimité)

LOGEMENT

17) Coopérative Foncière Francilienne
Assemblée Générale - Désignation du représentant de la Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.329-1,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.301-1 et suivants,

vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové créant les organismes fonciers solidaires (OFS),

vu la Coopérative Foncière Francilienne créée le 26 juin 2017 et agréée par le Préfet le 24 octobre 2017,

vu sa délibération du 10 décembre 2020, autorisant l'adhésion de la Ville à la Coopérative Foncière Francilienne et désignant Monsieur Romain MARCHAND en qualité de représentant permanent au sein de l'assemblée générale de la Coopérative Foncière Francilienne,

considérant la décision de la Coopérative Foncière Francilienne de transformer la forme de la société, et de passer sous forme de SCIC SA,

considérant qu'il y a lieu de redésigner les représentants des sociétaires au sein des instances de la Coopérative Foncière Francilienne,

considérant qu'une désignation prend effet immédiatement et sans vote, en cas de candidat unique ou de liste unique,

vu l'avis de la commission la ville en transition du 19 juin 2024

DELIBERE

(pas de vote)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNER Monsieur Romain MARCHAND en qualité de représentant permanent de la ville d'Ivry-sur-Seine au sein de l'assemblée générale de la Coopérative Foncière Francilienne.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 3 JUL. 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 3 JUIL. 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 3 JUIL. 2024